



Communiqué de presse du 3 Décembre 2018

Appel à un moratoire général et immédiat sur l'éolien terrestre

La Fédération Vent de Colère qui milite depuis 15 ans pour que la transition énergétique ne se fasse pas au détriment des habitants, des paysages et de l'environnement, prend acte avec satisfaction de plusieurs éléments annoncés par le Président de la République dans son discours du 27 novembre dernier relatif à la stratégie et à la méthode pour la transition écologique, en particulier :

- la volonté de concertation, le souhait que toutes les associations intéressées puissent participer,
- l'affirmation que la transition ne devait pas se faire à n'importe quel prix, mais qu'elle doit prendre en compte les sensibilités et une logique paysagère,
- le refus d'une transition écologique qui rendrait encore plus difficile la situation des habitants des zones rurales ou périurbaines,
- l'affirmation que la transition écologique doit se faire avec le souci des dépenses publiques et du pouvoir d'achat des français : « L'Europe de l'énergie, ce sont des factures allégées pour tous les Français. ».

Dans ces conditions, l'association Vent de Colère est stupéfaite que le Président de la République annonce dans le même discours un triplement de l'éolien terrestre à l'horizon 2030. Cet objectif est en effet en contradiction totale avec la plupart des points évoqués plus haut.

Il faut rappeler que l'éolien :

- est inefficace car peu productif: malgré tous les avantages et les subventions reçues depuis 20 ans qui ont représenté près de 10 Milliards d'euros, l'électricité produite par les éoliennes ne représente que 4,5 % de la production électrique totale de la France,
- est inefficace car sa très forte intermittence ne permet pas le fonctionnement normal d'une économie moderne,
- est inefficace contre le CO2 comme le montre l'exemple de l'Allemagne où la production électrique est 8 fois plus polluante qu'en France,
- est inutile car la production d'électricité française est globalement excédentaire,
- est coûteux, 1,1 milliard d'euros de subventions reçues en 2017, prélevées sur la taxe sur les carburants routiers ! Et le projet de PPE prévoit d'augmenter encore ces subventions !
- est destructeur de l'environnement et du cadre de vie des français : souvent trop proche des villages ou ailleurs en crête, en forêt, dans les parcs naturels régionaux. De nouveaux projets proposent de construire des éoliennes de 245 mètres de haut alors que la distance minimum légale aux habitations reste 500 mètres.

Le triplement de la puissance éolienne installée conduirait à l'implantation, sur les sites existants et sur de nouveaux, d'environ 15 000 machines industrielles gigantesques dans les espaces naturels et agricoles qu'une démarche écologique devrait au contraire protéger.

La Cour des Comptes dans un rapport de mars 2018 dénonce le coût exorbitant et l'inefficacité des énergies renouvelables intermittentes que sont l'éolien et le photovoltaïque. Elle demande un rééquilibrage des soutiens vers les En R thermiques. L'association Vent de Colère appelle donc le nouveau Haut Conseil au Climat à suivre ces sages recommandations et à **demandeur un moratoire général et immédiat sur l'éolien.**